

Envoyé: Jeudi 21 Février 2019 09:31:49

Objet: Pour Monsieur Henri Ollier : Concernant l'enquête sur la réglementation du boisement à Fix-Saint-Geney

À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur Henri Ollier,

Nous sommes, mon épouse et moi-même, les nouveaux propriétaires du hameau d'Aubaron, et nous vous écrivons au sujet de *l'Arrêté n°PTCDD/2018-365 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de réglementation des boisements de Fix-Saint-Geney.* Nous avons pris connaissance de cette enquête grâce à différents affichages qui nous ont été signalés par Monsieur Dominique Reynier-Bissuel, l'ancien propriétaire qui occupe encore les lieux avant notre arrivée définitive.

Nous devons prendre la route aujourd'hui jeudi 21 février pour être présents ce vendredi 22 février afin de vous rencontrer et vous faire part de nos remarques sur le projet de réglementation du boisement, mais malheureusement mon père a été hospitalisé ce mercredi 20 février et cela va retarder notre arrivée. Nous avons donc décidé de vous écrire.

Nous avons fait l'acquisition du hameau d'Aubaron le novembre 2018, et une SCI est en cours de création qui possèdera cette propriété et dont les parts seront à terme détenues par plusieurs familles. Nous serons en effet dans un premier temps deux familles de 5 et 4 personnes, avec respectivement 3 et 2 enfants, qui vivront dans le hameau à compter de juillet 2019, puis deux autres familles qui nous rejoindront avant l'été 2020. Les enfants seront scolarisés à proximité, à Langeac notamment, et en ce qui concerne le travail nous avons des métiers qui permettent en grande partie le télétravail (informatique et recherche fondamentale notamment).

L'achat de ce hameau et des terres a été réalisé avec la participation de la SAFER (par l'intermédiaire de Monsieur Benoît Malivernay) qui a validé un projet d'agriculture vivrière non conventionnelle : celui-ci comprend la culture de fruits rouges déjà initiée par l'ancien propriétaire, plusieurs vergers chacun de plusieurs dizaines d'arbres fruitiers (des semences ainsi que des 1/2 tiges d'un pépiniériste de Haute Loire), un maraîchage permaculturel d'un hectare augmenté d'une petite serre, la transformation progressive de certaines parcelles pour la pratique de l'agroforesterie et du jardin-forêt, de la prairie pour nourrir quelques animaux et produire de l'engrais vert, et enfin l'utilisation de nos parcelles de bois pour notre chauffage -- ce qui nécessitera de planter certaines essences d'arbre pour appliquer la technique du recépage. *Après quelques recherches, c'est apparemment l'aspect agroforesterie et jardin-forêt qui peut poser problème avec l'interdiction du boisement autour d'Aubaron*.

Monsieur Malivernay de la SAFER n'était pas au courant de ce projet de modification de réglementation relatif au reboisement, et il s'avère que la liberté de reboiser et la proximité de la forêt autour du hameau a été un des critères décisifs pour cet achat et l'installation des familles. Nous avons eu plusieurs échanges avec Monsieur Malivernay à ce sujet, et il a rencontré M. Jean-Paul Bertrand (qui nous l'avons appris est en charge de la rédaction du règlement) pour lui faire part de nos interrogations. Ce qu'il en ressort, c'est que *nous comprenons que l'interdiction éviterait de planter des résineux, déjà très denses, mais nous ce qui compte c'est la liberté de planter des essences d'arbres appropriées pour le potager-verger, l'agroforesterie, et le jardin-forêt*.

Voici donc les points du projet de nouvelle réglementation qui nous posent problème (nous nous référons ici au document pdf "dossier_ep_complet_43095.pdf" que l'on peut trouver sur le site <http://www.hauteloire.fr/Decouvrez-les-enquetes-publiques.html>) :

- p.42,

*Les villages d'Aubaron et La Bastide n'ont plus ou risquent de perdre très rapidement leur siège d'exploitation **Commentaire* : Notre projet confirme que l'exploitation est préservée, et l'entretien assuré.

- p. 44,

*On note la présence d'un habitat de loisirs assez important (résidences secondaires, gîtes...). Les maisons du village d'Aubaron sont principalement affectées à cette activité. **Commentaire* : Cette remarque est caduque en ce qui concerne Aubaron, et Aubaron redevient un lieu de vie pour des familles qui souhaitent la poursuite de la réglementation qui classait Aubaron et ses environs directs en boisement libre.

- p. 46,

*Le boisement se rapproche beaucoup des maisons sur les villages d'Aubaron et la Bastide ce qui risque de conduire au départ des populations. *

Commentaire : Le boisement n'est pas du tout proche des maisons à Aubaron, et c'est plutôt l'absence de boisement et l'interdiction de boiser qui nous conduirait au départ.

- p. 49,

*L'ancienne réglementation intégrait des zones agricoles en boisement libre (autour d'Aubaron). Dans certains secteurs exposés au vent, la forêt a subi des dommages. Ces terrains ont été transformés en terres agricoles. **Commentaire* : Nous avons l'intention de replanter certaines essences d'arbres pour le potager-verger, l'agroforesterie et le jardin-forêt sur nos parcelles non déjà boisées.

- p. 52,

*Le zonage en périmètre interdit autour du village d'Aubaron est indispensable pour assurer la réussite des investissements touristiques privés de qualité fait dans ce hameau. **Commentaire* : C'est tout l'inverse, et le fait que la zone soit en boisement libre a été, nous le rappelons, un critère important pour le choix de ce lieu par les familles. Le hameau d'Aubaron a d'ailleurs quitté les Gîtes de France.

Vous conviendrez qu'au vu de notre projet, nous nous trouverions dans une situation malencontreuse si les zones d'interdiction de boisement autour d'Aubaron venaient à être actées.

Nous souhaiterions que toute la zone autour d'Aubaron reste en zone de boisement libre, mais *nous comprenons la motivation de protection environnementale dans le projet* ; *aussi, nous demandons à ce que toute la zone autour d'Aubaron ne soit pas en zone interdite mais en zone réglementée, nous permettant explicitement nos projets d'agroforesterie, de jardin-forêt, de recépage et de verger-potager qui ont fait d'Aubaron notre lieu de prédilection.*

Nous vous prions, Monsieur, de bien vouloir recevoir nos plus respectueuses salutations,

Sophie et Yann Le Du